



Ville de DEVILLE LES ROUEN
10588 Hab. Agglomération rouennaise

Recrute

1 agent polyvalent en collectivité

Sous la responsabilité du Directeur de l'Intendance Municipale vous interviendrez sur l'ensemble des écoles et à l'accueil de loisirs.

Vos missions principales seront les suivantes :

- Organiser le poste en fonction des consignes
- Effectuer le rangement des pièces et locaux
- Nettoyer les salles de classe, les salles de l'accueil de loisirs, réfectoires, mobiliers, sanitaires, couloirs
- Nettoyer et ranger les matériels utilisés
- Plonge
- Aider au service
- Débarrasser les plateaux
- Nettoyer la platerie
- Nettoyer et désinfecter le poste de travail en restauration et le local
- Assurer l'entretien du linge
- Assurer le tri et l'évacuation des déchets courants
- Appliquer les règles d'hygiène stricte
- S'adapter aux changements d'équipe et de rythme
- Assurer le remplacement sur des tâches d'entretien dans les divers services municipaux ou de restauration

Qualités requises

- Aisance relationnelle avec les enfants de 6 à 13 ans,
- Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité,
- Avoir l'esprit d'équipe,
- Capacité d'adaptation et polyvalence,
- Autonome,
- Savoir lire et écrire,
- Discrétion, efficacité et réactivité,
- Capacité d'initiative,
- Permis de conduire souhaité.

Profil

- Niveau brevet des collèges
- Filière technique. Ouvert au grade d'adjoint technique ou adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Conditions

- Poste à temps complet – Horaires annualisés sur la base de 1607h
- Travail seul ou en équipe
- Rémunération statutaire + Régime indemnitaire + prime de fin d'année + CNAS + Participation au contrat collectif santé
- Prise de fonction : 9 juillet 2024

Adressez votre candidature **avant le 26 juin 2024** (lettre de motivation et CV) à :

Monsieur le Maire de Déville lès Rouen
Service des Ressources Humaines
1, Place François Mitterrand
B.P. 73
76250 Déville lès Rouen

drh@mairie-deville-les-rouen.fr

Pour les candidats fonctionnaires, merci de transmettre une copie de vos deux derniers entretiens annuels.

Nota : Recrutement ouvert aux agents contractuels conformément à l'art. L. 332-14 du Code général de la Fonction Publique sans exclure les candidatures de fonctionnaires.